STRATEGIE

APPROCHE INCLUSIVE

Ce document complète le projet d'établissement 2023-2028.

L'EHPAD a pour objectif de garantir à chaque résident un accompagnement respectueux de ses droits, de ses choix, de son autonomie et de sa singularité, dans un environnement favorisant l'inclusion sociale et la participation à la vie de l'établissement.

L'établissement veille à prévenir toute forme de discrimination, à faciliter l'accès aux services et aux activités pour tous les résidents, quelles que soient leurs capacités, leur niveau d'autonomie, leur situation sociale, leurs convictions ou leur parcours de vie.

La stratégie

Afin de promouvoir une culture de l'inclusion, l'établissement s'engage à :

- Garantir l'accessibilité des locaux, des informations et des services à toute personne accueillie ou se présentant à l'établissement ;
- Assurer une politique d'admission fondée sur les besoins de la personne, sans discrimination, excepté pour les pathologies qui ne pourraient être prises en charge par les professionnels
- Favoriser la mixité des publics et éviter toute organisation conduisant à un cloisonnement des résidents en fonction de leur niveau de dépendance
- Encourager la participation des résidents à la vie de l'établissement et maintenir leur ouverture sur la vie sociale et citoyenne.
- Proposer des activités et animations accessibles à tous les résidents, en tenant compte des capacités, des envies et des besoins de chacun
- Développer une communication accessible et compréhensible par tous, en adaptant les supports lorsque cela est nécessaire ;

La mise en œuvre

Pour traduire cette stratégie en actions concrètes, l'établissement met en œuvre les dispositions suivantes :

- Le bâtiment et tous les locaux sont en accès facile pour tous : 2 ascenseurs, accès à l’extérieur…
- Utilisation d'un minibus adapté permettant les déplacements des personnes en situation de handicap
- Affichages installés à une hauteur facilitant leur consultation.
- Mise à disposition de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie en version FALC (Facile à lire et à comprendre)
- Diffusion des comptes rendus du Conseil de la Vie Sociale (CVS) en caractères agrandis
- Affichage de la liste des cultes et des représentants des différents cultes afin de garantir le respect des convictions de chacun.
- Etablissement habilité à 100 % à l'Aide Sociale à l'Hébergement, garantissant une accessibilité financière au plus grand nombre
- Implication des bénévoles dans la vie de l'établissement afin de favoriser les liens sociaux, l'ouverture sur l'extérieur et la lutte contre l'isolement
- Mise en œuvre annuel de projet intergénérationnel avec l’école
- Organisation de l'établissement sans sectorisation des résidents selon leur niveau de dépendance, afin de favoriser la mixité, les interactions sociales et le vivre-ensemble.